Check-list enregistrement du temps de travail en Autriche – tout est en ordre ?

État : 29 octobre 2026 · Cette check-list se réfère au droit autrichien.

- ☐ **1. Tous les salariés sont enregistrés**
 L'obligation concerne tous les salariés – y compris temps partiel et emplois marginaux. Les cadres disposant d'un pouvoir de décision autonome important en sont exclus.
 Base légale: § 1 Abs. 2 Z 7 AZG

- ☐ **2. Heures travaillées et pauses**
 On enregistre les heures travaillées avec début et fin, ainsi que le début et la durée d'une période de calcul. Les pauses ne doivent pas être enregistrées seulement si leur horaire est fixé par accord d'entreprise ou accord individuel écrit.
 Base légale: § 26 Abs. 1 und 5 AZG

- ☐ **3. Horaire variable et télétravail**
 En horaire variable, les salariés peuvent enregistrer eux-mêmes – l'employeur les guide et contrôle en fin de période. Qui choisit largement le lieu et l'horaire ou travaille surtout à domicile n'enregistre que la durée quotidienne.
 Base légale: § 26 Abs. 2 und 3 AZG

- ☐ **4. Respecter la durée maximale**
 Durée normale 8 heures par jour et 40 par semaine. Heures supplémentaires comprises, au plus 12 heures par jour et 60 par semaine ; en moyenne pas plus de 48 heures sur 17 semaines.
 Base légale: §§ 3 und 9 AZG

- ☐ **5. Respecter les pauses**
 Au moins 30 minutes au-delà de 6 heures de travail. Fractionnement en 2 × 15 ou 3 × 10 minutes possible dans l'intérêt des salariés ou pour des raisons d'exploitation.
 Base légale: § 11 AZG

- ☐ **6. Repos quotidien**
 Au moins 11 heures de repos ininterrompu après la fin de la journée de travail.
 Base légale: § 12 AZG

- ☐ **7. Repos du week-end et des jours fériés**
 36 heures de repos de fin de semaine (dès samedi 13 h) et repos les jours fériés – travail uniquement dans le cadre des exceptions de la loi sur le repos.
 Base légale: §§ 3 und 7 ARG

- ☐ **8. Information des salariés**
 Les salariés ont droit une fois par mois à la transmission gratuite de leurs enregistrements, s'ils la demandent de façon vérifiable.
 Base légale: § 26 Abs. 8 AZG

- ☐ **9. Conserver les enregistrements**
 La loi ne fixe pas de délai propre. Recommandation : 7 ans si les enregistrements servent de base à la paie ; au moins 3 ans (prescription des créances salariales).
 Base légale: § 1486 ABGB, § 132 BAO

☐ **10. Corrections traçables, consultation possible**
Les modifications sont traçables (qui, quand, pourquoi). Les salariés peuvent consulter leurs propres heures.
Base légale: Art. 15 DSGVO

☐ **11. Associer le comité d’entreprise**
S’il existe un comité d’entreprise, un système électronique peut nécessiter un accord d’entreprise selon sa conception (mesures de contrôle ou systèmes de données personnelles).
Base légale: §§ 96 Abs. 1 Z 3 und 96a ArbVG

☐ **12. Régler la protection des données**
Finalité, droits d’accès et délais de suppression sont définis ; un contrat de sous-traitance est conclu avec le prestataire.
Base légale: Art. 5 und Art. 28 DSGVO

☐ **13. Éviter les sanctions**
Des enregistrements manquants ou insuffisants constituent une infraction administrative et peuvent être sanctionnés par salarié.
Base légale: § 28 AZG

Cette check-list ne remplace pas un conseil juridique.

Floowa propose la fonction ou le réglage adapté à chacun de ces points. Essai gratuit d’un mois: **www.floowa.de**